

ROBEX PUBLIE SES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

Ville de Québec, Québec, le 30 avril 2024 - Ressources Robex Inc. (« Robex » ou la « Société ») (TSXV: RBX) présente aujourd'hui ses résultats opérationnels et financiers pour l'exercice 2023.

Aurélien Bonneviot, Chef de la direction, a commenté: « Nampala a fini l'année 2023 avec une solide performance qui a contribué à atteindre la fourchette haute des objectifs de production annuels. Nous avons réussi à réduire le coût de maintien tout inclus¹ de 12% dans un environnement inflationniste, à travers les programmes d'optimisations des opérations, et tout cela, sans accident du travail.

L'année 2023 a aussi été transformante pour Robex avec le renforcement de la gouvernance et le déploiement des équipes de construction sur le site de Kiniéro. L'emprunt relais de US\$ 35m a permis d'avancer le développement de la mine en Guinée, tout en déverrouillant le potentiel géologique à travers l'exploration effectuée.

Je tiens à remercier toutes nos équipes pour leur contribution au cours des derniers mois. Nous nous concentrons sur la pérennisation des opérations de Nampala et le développement de Kiniéro en 2024 ».

DEVISE

Sauf indication contraire, tous les montants et données financières de ce communiqué de presse sont présentés en dollars canadiens (CAD). Les références au « dollar américain » dans le présent communiqué de presse sont exprimées en dollars américains.

RÉSUMÉ DES FAITS MARQUANTS EN 2023

- Sécurité des opérations: Nampala a cumulé 3,6 millions heures travaillées sans blessure avec arrêts de travail, culminant à 4,0 millions d'heures au niveau du Groupe (le « Groupe » désigne la Société collectivement avec une, plusieurs ou l'ensemble de ses filiales, selon le cas);
- Le minerai extrait a connu une légère hausse comparée à 2022 (+2% à 2 260 tonnes),
 et le ratio de découverture opérationnel s'est amélioré, passant de 4,1x à 3,0x en 2023;
- Le minerai traité a augmenté de 9,8% à 2 225t alors la teneur du minerai traité et le taux de récupération ont été stable à respectivement 0,81g/t et de 89,5%;

1 / 17

¹ Les coûts comptants total (par once d'or vendue), le coût de maintien tout inclus («CMTI»), CMTI par once d'or vendue, la dette nette et le prix de vente moyen réalisé sont une mesure financière non conforme aux IFRS sans définition standard selon les IFRS (telle que définie ciaprès). Veuillez vous référer à la section « Non-IFRS et autres mesures financières » de ce communiqué de presse à la page 8 pour une définition de cette mesure et son rapprochement avec la mesure IFRS la plus directement comparable.



- La production a atteint 51 827 onces, dans la fourchette haute des objectifs annuels, à un Coût de Maintien Tout Inclus (« CMTI ») de 1 285 \$ par once d'or vendue¹, en baisse de 12% par rapport à 2022;
- Le résultat d'exploitation s'est établi à 15 250 997 \$ en 2023, en diminution de 76% par rapport à 2022 en raison de la dépréciation de la mine de Nampala au 31 décembre 2023;
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont positifs à 53 266 557 \$, en hausse de 79% par rapport à 2022;
- La trésorerie et la dette nette¹ s'établissent à respectivement 12 221 978 \$ et 46 628 545 \$ à la fin 2023;

RÉSUMÉ OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS EN 2023

	Unité		cices terminés s 31 décembre
SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS		2023	2022
Nombre d'heures travaillées sans blessures	Mh	3,6	NA
avec arrêts de travail à Nampala	14111	3,0	INA
OPÉRATIONS MINIÈRES			
Tonnes de minerai extraites	kt	2 260	2 213
Tonnes de stérile extraites	kt	6 690	9 012
Ratio de découverture opérationnel	X	3,0	4,1
OPÉRATIONS USINE			
Tonnes de minerai traitées	kt	2 225	2 025
Teneur traitée	g/t	0,81	0,81
Récupération	%	89,5	88,6
Production d'or	OZ	51,827	46,651
Ventes d'or	OZ	51,205	48,029
COUT UNITAIRE DE PRODUCTION			
Coût Comptant Total (par once d'or vendue) ¹	\$/oz	867	796
Coût de Maintien Tout Inclus (par once d'o vendue) ¹	\$/oz	1 2 8 5	1 457
,			
PROFITABILITÉ (arrondi au millier près)			
Revenus - ventes d'or	000\$	134 668	112 237
Résultat d'exploitation minière	000\$	15 251	62 510
Résultat opérationnel	000\$	(13 196)	41 648
Résultat net	000\$	(9 346)	32 814
FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	000\$	53 267	29 817



Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	000\$	(76 734)	(47 691)
Flux de trésorerie aux activités de financement	000\$	35 196	734
Augmentation (diminution) de la trésorerie	000\$	8 611	(17 110)
POSITION FINANCIÈRE			
Trésorerie à la fin	000 \$	12 222	3 611
Dette nette ¹	000\$	46 629	21 673

RÉSULTATS DE PRODUCTION

La production de Nampala a atteint 14 307 onces pour le quatrième trimestre de 2023 (« **T4 2023** »), comparativement à 11 253 onces pour la même période en 2022 (« **T4 2022** »). Ceci est lié à une performance opérationnelle soutenue par plusieurs facteurs : l'optimisation de la maintenance pour palier au problème de débordement des CIL et l'efficacité des pompes à rejets considérant la mise en fonction de l'agrandissement d'une des cellules au parc à résidus en décembre 2023.

Cette performance de production a permis à la Société d'augmenter la quantité d'or vendu de 3 642 onces au T4 2023, soit 13 376 onces comparativement à 9 733 onces au T4 2022. L'augmentation du prix de vente moyen réalisé par once vendue¹ de 361 \$ explique également une partie de cette hausse des revenus de ventes d'or de 58,6 % au T4 2023, soit des revenus de 36 149 763 \$ comparativement à 22 794 885 \$ au T4 2022.

La production a atteint 51 827 onces pour l'exercice 2023, comparativement à 46 651 onces pour l'exercice 2022. Cette hausse de la production d'or de 11% a été réalisée grâce à l'augmentation du minerai traité de 9,8% et a permis à la Société d'augmenter la quantité d'or vendu de 3 176 onces, soit un total de 51 205 onces comparativement à 48 028 onces en 2022.

L'augmentation du prix de vente moyen réalisé par once vendue¹ de 293 \$ explique aussi la hausse des revenus de ventes d'or de 20 % en 2023, soit de 134 668 343 \$ comparativement à 112 236 766 \$ en 2022.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Le coût de maintien tout inclus¹ a fortement diminué à 1318 \$ au T4 2023 par rapport à 2004 \$ pour la même période en 2022. Ceci est expliqué par une augmentation de la production et une optimisation des coûts opérationnels.

Au T4 2023, le test de dépréciation de la mine de Nampala, réalisé par la direction de la Société au 31 décembre 2023, a eu un impact significatif sur le résultat d'exploitation minière. Cette démarche a entraîné une charge 53 887 997 \$, aboutissant à un résultat négatif de -34 354 378 \$, comparativement à un résultat positif de 10 055 182 \$ pour la même période l'année précédente.



En 2023, le CMTl¹ est a diminué de 12% à 1 285 \$ par once d'or vendue par rapport à 1 457 \$ en 2022.

Le résultat d'exploitation minière de 2023, en baisse de 75,6 %, a été impacté par une augmentation importante de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de 84,3 %, dont celui sur les frais de découverture des nouvelles fosses en exploitation, ainsi que par la charge de dépréciation mentionnée précédemment.

Le résultat opérationnel négatif de l'exercice 2023, s'élevant à -13 196 139 \$, représente un revirement par rapport au résultat positif de 41 647 586 \$ enregistré en 2022. Cette contre-performance s'explique également par une augmentation des charges administratives de 42,8 %. Cette hausse découle de la croissance de la Société, à la suite de l'acquisition du Groupe Sycamore en 2022, qui a nécessité une montée en charge des fonctions supports afin de garantir la réalisation des objectifs de Robex.

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE 2023

Les flux liés aux activités d'exploitation ont généré 53 266 557 \$ de trésorerie comparativement à 29 817 147 \$ en 2022.

Les flux d'investissements utilisés ont augmenté de 29 042 395 \$ à 76 733 825 \$ en 2023, comparativement à 47 691 430 \$ en 2022. Cette hausse est principalement due aux dépôts versés aux fournisseurs pour sécuriser les équipements critiques de la future usine en République de Guinée en avance de la prise de décision de construction en octobre 2024, et aux frais d'exploration engagés de sur notre propriété minière de Kiniéro au cours de l'exercice 2023.

Les flux de financement sont positifs à hauteur de 35 195 870 \$ puisque Robex (i) a encaissé le prêt-relais de Taurus Mining Finance Fund No. 2, L.P. ("**Taurus**") pour 46 960 669 \$, et a aussi (ii) diminué l'utilisation de ses marges de crédit de 6 416 316 \$, et remboursé 1 241 343 \$ sur la dette à long terme.

LIQUIDITÉ ET SITUATION DE BILAN

La trésorerie du Groupe est passée de 3 611 406 \$ au 31 décembre 2022 à 12 221 978 \$ au 31 décembre 2023.

La dette nette¹ ressort à 46 628 545 \$ au 31 décembre 2023, en augmentation par rapport à 21 673 490 \$ au 31 décembre 2022. Cela s'explique par la mise en place du prêt-relais de Taurus, dont le montant est totalement tiré. Le remboursement des marges de crédit, passant de 11 370 939 \$ au 31 décembre 2022 à 4 953 133 \$ au 31 décembre 2023, limite l'augmentation de la dette nette¹ sur cette période.

La dette nette¹ est stable au 31 décembre 2023 comparée au 30 septembre 2023, qui s'établissait à 46 321 438 \$.



RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023

Pour les exercices terminés

les 31 décembre		les 31 décembre
	2023	2022
Onces d'or produites	51 827	46 651
Onces d'or vendues	51 205	48 029
	\$	\$
EXPLOITATION MINIÈRE		
Revenus - ventes d'or	134 668 343	112 236 766
Charges d'exploitation minière	(40 210 170)	(34 774 721)
Redevances minières	(4 174 388)	(3 477 139)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(21 144 791)	(11 475 176)
Charge de dépréciation de la mine de Nampala	(53 887 997)	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION MINIÈRE	15 250 997	62 509 730
AUTRES CHARGES		
Charges administratives	(26 632 559)	(18 653 171)
Charges d'exploration et d'évaluation	(585 783)	(183 994)
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	(422 674)	(863 180)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(261 819)	(102 949)
Radiation d'immobilisations corporelles	(653 501)	(1 168 823)
Autres produits	109 200	109 973
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(13 196 139)	41 647 586
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges financières	(2 031 907)	(1704 897)
Gains de change	2 208 018	742 774
Variation de la juste valeur des bons de souscription	1 016 863	
RÉSULTAT AVANT L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(12 003 165)	40 685 463
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat	2 657 092	(7 871 946)
RÉSULTAT NET	(9 346 073)	32 813 517
ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES:		
Résultat net	(6 637 044)	30 777 719
Résultat de base par action	(0,074)	0,484
Résultat dilué par action	(0,074)	0,481
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires ²	45 102 247	32 066 948
Résultat de base ajusté par action ²	0,500	0,504
FLUX DE TRÉSORERIE		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	53 266 557	29 817 147
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action ²	0,591	0,469

² Le résultat net ajusté est une mesure financière non-IFRS, le résultat de base ajusté par action est un ratio non-IFRS et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles par action sont une mesure financière supplémentaire sans définition standard selon les IFRS (telles que définies ci-après). Veuillez-vous référer à la section « Non-IFRS et autres mesures financières » de ce communiqué de presse à la page 8 pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure IFRS la plus directement comparable, le cas échéant.



PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 2024

Robex estime ses prévisions de production entre 45 000 et 49 000 onces sur l'exercice 2024 à un CMTI¹ inférieur à 1500 \$/oz.

	Réalisations 2023	Prévisions 2024
Production	51 827 onces	45 000 à 49 000 onces
CMTI ¹	1 285 \$	<1500\$
Dépenses en immobilisations de maintien	21 410 312 \$	22 000 000 à
Depenses en inimobilisations de maintien		26 000 000 \$
Frais de découverture	16 070 240 ¢	17 000 000 à
riais de decouverture	16 978 240 \$	20 000 000 \$

Les perspectives du marché de l'or demeurent favorables, mais la direction doit composer avec une fin d'exploitation désormais anticipée à juin 2026 à la mine de Nampala au Mali.

En Guinée, les travaux d'exploration sur le gisement de Kiniéro ont donné des résultats satisfaisants. De plus, à la suite de la mise à jour de l'estimation des ressources NI 43-101 sur le site de Mansounia, la direction et le conseil d'administration ont décidé de réviser le calendrier de la construction.

L'ambition de la direction est de finaliser une étude de faisabilité actualisée NI 43-101 (« **EFA** ») qui permettra d'améliorer potentiellement les indicateurs économiques du projet tout en réduisant le risque de la partie métallurgie. L'EFA est prévue d'être complétée au troisième trimestre de 2024.

Plus précisément, les objectifs du Groupe pour l'année 2024 sont les suivants :

- Nouveau chronogramme de Kiniéro (annoncé le 18 mars 2024):
 - O Un forage de reconnaissance sur le site de Mansounia a été entrepris afin d'intégrer des réserves supplémentaires au plan minier de Kiniéro. Ce programme devrait se poursuivre jusqu'au mois de mai 2024 et, ainsi, permettre la mise à jour de l'EFA intégrant une augmentation de la production et un mélange d'oxydes plus élevé. L'ingénierie du projet a été revue et finalisée et intègre les nouveaux paramètres de production qui viendront étayer l'EFA.
 - o D'ici à septembre 2024, les travaux de terrassement devraient se poursuivre grâce à la mobilisation maintenue de notre partenaire sous-traitant pour la construction, tandis que la direction continue d'ériger les infrastructures clés et de sécuriser les équipements de production.
 - La décision formelle de construction pour le programme d'aménagement révisé du site devrait être prise en octobre prochain. La première coulée est envisagée pour décembre 2025. Ce nouveau calendrier a été envoyé au gouvernement guinéen pour approbation.



- Les négociations sur le financement du projet de Kiniéro: Compte tenu de la mise à jour des ressources à Mansounia et des travaux techniques en cours à réaliser dans le cadre de l'EFA, Robex est parvenu à prolonger de 6 mois la maturité du prêtrelais de 35 millions de dollars américains au 21 juin 2024 dans le cadre du financement de Taurus. Ce délai supplémentaire permet à Robex d'optimiser la valeur du projet aurifère Kiniéro et de lui donnera plus de temps pour finaliser la facilité de financement de projet de 115 millions de dollars américains.
 - C'est dans ce cadre du financement de ce projet que la Société a déposé un prospectus simplifié préalable de base définitif le 20 juillet 2023, valide pour une période de 25 mois, l'autorisant à émettre des titres pour un montant de placement global maximal de 250 millions \$.
- Une nouvelle stratégie au Mali: La fin de l'exploitation actuelle de la mine de Nampala prévue en juin 2026 nécessite une démarche responsable et inclusive associant la direction et toutes les parties prenantes. Le Conseil d'administration et la Direction de Robex restent déterminés à trouver la meilleure solution possible pour cet actif. La Société poursuit des discussions constructives avec le gouvernement malien afin de trouver une solution durable pour le site Nampala en autorisant de nouveaux investissements dans l'exploration.

INFORMATION DÉTAILLÉE

Nous recommandons fortement aux lecteurs de consulter le rapport de gestion et les états financiers consolidés de Robex pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2023 qui sont disponibles sur le site Internet de Robex (www.robexgold.com) et sous le profil de la Société sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) pour une analyse plus complète des résultats opérationnels et financiers de la Société.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca, sont préparés conformément aux normes comptables IFRS (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Toutefois, la Société divulgue également les mesures financières non conformes aux IFRS, les ratios financiers non conformes aux IFRS et les mesures financières supplémentaires suivantes dans le présent communiqué de presse, pour lesquels il n'existe aucune définition dans les IFRS: coût de maintien tout compris et dette nette (mesures financières non conformes aux IFRS); le bénéfice net ajusté, le coût d'exploitation décaissé par tonne transformée, le coût de maintien tout compris par once d'or vendue et le bénéfice de base ajusté par action (ratios non conformes aux IFRS); et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action et le prix de vente moyen réalisé par once d'or vendue (mesures financières supplémentaires). La direction de la Société est d'avis que ces mesures fournissent des



renseignements supplémentaires sur le rendement et les tendances d'exploitation de la Société et facilitent les comparaisons entre les périodes de déclaration. Toutefois, les mesures non conformes aux IFRS présentées dans le présent communiqué de presse n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS, elles peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles visent à fournir des renseignements supplémentaires aux investisseurs et aux autres parties prenantes et ne doivent pas être considérées isolément, confondues ou interprétées comme un substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS. Ces mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS ainsi que les mesures financières supplémentaires et l'information non financière sont expliqués plus en détail ci-dessous et dans la section « Non-IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (le « Rapport de gestion »), qui est incorporé par renvoi dans le présent communiqué de presse déposé auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société à l'adresse www.robexgold.com. Les rapprochements et les calculs entre les mesures financières non conformes aux IFRS et les mesures IFRS les plus comparables sont présentés ci-dessous dans la section « Rapprochements et calculs » du présent communiqué de presse.

RAPPROCHEMENTS ET CALCULS

Cout comptant total (par once d'or vendues)

Le coût comptant total par once d'or vendue est une mesure financière supplémentaire. Cette mesure est calculée en divisant la somme des charges d'exploitation et des redevances minières par le nombre d'onces d'or vendues. Ces charges incluent notamment: les fournitures et les services d'exploitation ainsi que l'entretien, les carburants, les réactifs, les charges au titre des avantages du personnel, la variation des stocks, moins les coûts de production capitalisés à titre de frais de découverture ; et les frais de transport.

La direction utilise ce ratio afin d'établir la rentabilité de l'exploitation minière, en considérant les charges d'exploitation par rapport au nombre d'onces d'or vendues.

	les 31 décembre	
	2023	2022
Onces d'or vendues	51 205	48 029
(en dollars)		
Charges d'exploitation minière	40 210 170	34 774 721
Redevances minières	4 174 388	3 477 139
Coût comptant total	44 384 558	38 251 860
Coût comptant total (par once d'or vendu)	867	796

Pour les exercices terminés



Coût de maintien tout inclus (par onces d'or vendue)

Le CMTI et le CMTI ajusté par once d'or vendue constituent des ratios non conformes aux normes IFRS.

Le CMTI par once d'or vendue est calculé en additionnant le coût comptant total, correspondant à la somme des charges d'exploitation minière et des redevances minières, ainsi que les dépenses en immobilisations de maintien et ensuite divisé par le nombre d'onces d'or vendues. Le CMTI ajusté par once d'or vendue est calculé de la même façon que le CMTI et en déduisant les frais de découverture et les dépenses d'exploration pour ensuite être divisé par le nombre d'onces d'or vendues.

La Société déclare CMTI et le CMTI ajusté par once d'or vendue afin de fournir aux investisseurs de l'information au sujet des principales mesures utilisées par la direction pour surveiller le rendement du site minier en production commerciale (mine de Nampala) et sa capacité à générer un flux de trésorerie positif.

Les tableaux qui suivent présentent un rapprochement du CMTI et du CMTI ajusté, ainsi que du CMTI et du CMTI ajusté par once d'or vendue, pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit les charges d'exploitation minière.

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	2023	2022
		_
Onces d'or vendues	51 205	48 029
(en dollars)		
Charges d'exploitation minière	40 210 170	34 774 721
Redevances minières	4 174 388	3 477 139
Coût comptant total	44 384 558	38 251 860
Dépenses en immobilisations de maintien	21 410 312	31 712 443
Coût de maintien tout inclus	65 794 870	69 964 303
Coût de maintien tout inclus (par once d'or vendue)	1 285	1 457



Calcul de la dette nette

La dette nette est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant total de l'endettement bancaire, comprenant les marges de crédit et la dette à long terme, ainsi que les obligations locatives, diminué du montant de la trésorerie à la fin d'une période donnée. La direction utilise cette mesure pour analyser l'endettement de la Société et évaluer la capacité de la Société à assurer le service de sa dette. Nous avons ajouté le prêt-relais dans le calcul de 2023. La dette nette est calculée de la façon suivante :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	2023	2022
	\$	\$
Marges de crédit	4 953 133	11 370 939
Prêt-relais	45 530 538	
Dette à long terme	159 936	1 395 215
Obligations locatives	8 206 916	12 518 742
Moins: Trésorerie	(12 221 978)	(3 611 406)
DETTE NETTE	46 628 545	21 673 490

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement de la mesure financière la plus directement comparable qui figure dans les états financiers, soit le passif total diminué de l'actif courant, pour la période considérée et la période comparative.

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	2023	2022
	\$	\$
PASSIF TOTAL	82 918 032	55 206 985
Moins:		
Créditeurs	(19 664 396)	(17 957 004)
Bons de souscription	(1 340 850)	
Passif environnemental	(1 168 859)	(424 138)
Passifs d'impôt différé		(10 106 230)
Autres passifs à long terme	(1 893 404)	(1 434 717)
	58 850 523	25 284 896
ACTIF COURANT	38 967 942	32 095 698
Moins:		
Stocks	(15 620 800)	(17 648 967)
Débiteurs	(6 733 583)	(8 867 852)
Charges payées d'avance	(465 795)	(805 914)
Dépôts versés	(1 345 035)	(1 161 559)
Frais de financement différés	(2 580 751)	
	12 221 978	3 611 406
DETTE NETTE	46 628 545	21 673 490



Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action

Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation. La Société l'utilise comme un indicateur de la performance financière des activités de la Société et lui permet de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Robex. Le cours de l'action divisé par le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action permet à l'investisseur de comparer la valorisation de la Société à celle de ses comparables.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires et du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit « résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires ». Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée.

	Pour les exercices termines	
	les 31 décembre	
	2023	2022
(en dollars)		
Résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires	(6 637 044)	30 777 719
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	422 674	863 180
Gains de change	(2 208 018)	(742 774)
Variation de la juste valeur des bons de souscription	(1 016 863)	
Radiation d'immobilisations corporelles	653 501	1 168 823
Charge de dépréciation de la mine de Nampala	53 887 997	
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	45 102 247	32 066 948
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	90 115 104	63 577 894
Résultat de base ajusté par action (en dollars)	0,500	0,504

Calcul des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (par action)

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action est une mesure financière supplémentaire. Elle est composée des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation divisé par le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation. Cette mesure financière supplémentaire permet aux investisseurs de comprendre le rendement financier de la Société sur la base des flux monétaires générés par les activités d'exploitation.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont équivalents à 53 266 557 \$ et le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation est de 90 115 104, pour un montant par action de 0,591 \$. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les flux de trésorerie liés aux activités



d'exploitation étaient de 29 817 147 \$ et le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation était de 63 577 894, pour un montant par action de 0,469 \$.

Calcul du prix de vente moyen réalisé (par once d'or vendue)

Le prix moyen réalisé par once d'or vendu est une mesure financière supplémentaire. Elle est composée du revenu de ventes d'or divisé par le nombre d'onces d'or vendu. Cette mesure permet à la direction de mieux comprendre le prix moyen réalisé de l'or vendu pour chaque période de présentation de l'information financière, déduction faite de l'incidence des produits non aurifères et permet aux investisseurs de comprendre le rendement financier de la Société sur la base du produit moyen réalisé de la vente de la production d'or au cours de la période de communication de l'information.

INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

À moins d'indication contraire, l'information scientifique et technique contenue dans le présent communiqué de presse concernant (i) la propriété Nampala est basée sur l'information préparée par Denis Boivin et Mario Boissé, qui sont tous deux des personnes qualifiées (« personne qualifiée ») au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »), (ii) le projet Kiniéro contenu dans le rapport technique de Kiniéro est fondé sur l'information préparée par Ingvar Kirchner, Nicholas Szebor, Alan Turner, Jody Thompson, Antoine Berton, Guy Wiid et Faan Coetzee, qui sont tous des personnes qualifiées au sens du Règlement 43-101, et (iii) le projet Kiniéro qui est postérieur à la date d'entrée en vigueur du rapport technique Kiniéro est basé sur des renseignements préparés par Andrew de Klerk, qui est un professionnel de la qualité au sens du Règlement 43-101.

La « **propriété de Nampala** » fait référence à la propriété située dans le sud du Mali dans la région administrative de Sikasso, à environ 255 km au sud-est de la capitale Bamako, au Mali, et la « **mine de Nampala** » et « **Nampala** » font référence à la mine en exploitation de la propriété de Nampala.

Le « **projet Kiniéro** » ou le « **projet aurifère Kiniéro** » fait référence au projet minier de la Société situé en Guinée, y compris la propriété Kiniéro et la propriété Mansounia, tel que ce projet est décrit plus en détail dans le rapport technique de Kiniéro.

La « **propriété Kiniéro** » fait référence à la propriété aurifère Kiniéro située dans la préfecture de Kouroussa, dans la région de Kankan en République de Guinée, à environ 440 km à l'est-nord-est de la capitale Conakry, en République de Guinée, telle que décrite plus en détail dans le rapport technique de Kiniéro, et la « propriété Mansounia » désigne la « **zone de licence de Mansounia** » telle que définie dans le rapport technique de Kiniéro.

Le « Rapport Technique Kiniéro » fait référence au rapport technique actuel de la Société (au sens du Règlement 43-101) pour le Projet Kiniéro intitulé « Rapport Technique, Projet Aurifère Kiniéro, Guinée », avec une date d'entrée en vigueur le 1er juin 2023, préparé par



Ingvar Kirchner, FAusIMM, MAIG, AMC Consultants Pty Limited, Nicholas Szebor, Cgeol (GSL), EurGeol, FGS, AMC Consultants (UK) Limited, Alan Turner, MIMMM, Ceng, AMC Consultants (UK) Limited, Guy Wiid, PrEng, Ceng, Epoch Resources (Pty) Ltd., Antoine Berton, PhD, P.Eng, Soutex Inc., Jody Thompson, MSAIMM, COMREC, MISRM, TREM Engineering, et Faan Coetzee, Pr.Sci.Nat, ABS Africa (Pty) Ltd. Le rapport technique de Kiniéro est disponible sur le site Web de la Société à l'adresse www.robexgold.com et sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

À propos de Ressources Robex Inc.

Robex est une société de production et de développement aurifère qui exerce ses activités dans plusieurs territoires en Afrique de l'Ouest et qui dispose d'un potentiel d'exploration à court terme.

La Société s'est engagée à exercer ses activités de manière sécuritaire, diversifiée et responsable dans les pays où elle exerce ses activités, dans le but de favoriser une croissance durable.

La Société opère la mine de Nampala au Mali depuis 2017 et poursuit son projet aurifère Kiniéro en Guinée, qui démontre une vie de mine de 10 ans à un CMTI inférieur à US\$ 1000/oz. Suite à la découverte du nouveau déposit aurifère de Mansounia, Robex travaille sur une étude de faisabilité actualisée, en vue d'optimiser les agrégats économiques du projet.

L'étude de faisabilité réalisée en 2023 est disponible sur Sedar+ et sur le site internet de la Société.

Robex est soutenu par deux actionnaires stratégiques et a l'ambition de devenir un producteur d'or de taille intermédiaire en Afrique de l'Ouest.

Pour plus de renseignements

RESSOURCES ROBEX INC.

Aurélien Bonneviot, Chef de la direction Stanislas Prunier, Relations avec les investisseurs et développement corporatif

+1 581 741-7421

Courriel: investor@robexgold.com

www.robexgold.com

13 / 17



MESURES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Les résultats financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Cependant, la Société présente aussi les mesures financières non conformes aux IFRS, ratios financiers non conformes aux IFRS et mesures financières supplémentaires suivantes, pour lesquelles il n'existe pas de définition dans les IFRS : dette nette (mesure financière non conforme aux IFRS), coût de maintien tout inclus (par once d'or vendue) (ratio financier non conforme aux IFRS), flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action et prix de vente moyen réalisé (par once d'or vendue)(mesures financières supplémentaires). La Société présente ces mesures puisqu'elles peuvent fournir des informations utiles permettant aux investisseurs de mieux évaluer le rendement de la Société et sa capacité de générer des flux de trésorerie de ses activités. Puisque les mesures non conformes aux IFRS présentées dans ce communiqué n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables que présentent d'autres sociétés. Par conséquent, elles visent à fournir des renseignements supplémentaires aux investisseurs et aux autres parties prenantes et ne doivent pas être considérées isolément ni être interprétées comme pouvant remplacer des mesures de rendement conformes aux IFRS. Ces mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS et ces mesures financières supplémentaires et informations non financières sont expliqués plus en détail ci-dessous et dans la section « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (laquelle est incorporée par référence dans le présent communiqué de presse) déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com et sur le site Web de Robex (www.robexgold.com). Les rapprochements et les calculs entre les mesures financières non conformes aux normes IFRS et les mesures les plus comparables qui sont conformes aux IFRS sont présentés ci-dessous à la section « Rapprochements et calculs » du présent communiqué de presse.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES CONTRAINTES LIÉES AU COMMUNIQUÉ SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Ce communiqué sommaire des résultats renferme des renseignements limités qui visent à aider le lecteur à évaluer le rendement de Robex, mais ces renseignements ne devraient pas être utilisés par les lecteurs qui ne connaissent pas Robex et ne devraient en aucun cas remplacer les états financiers, les notes annexes aux états financiers et le rapport de gestion de Robex.

Énoncés prospectifs et information prospective

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse contiennent des « énoncés prospectifs » et de l'« information prospective » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières (ci-après désignés « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs sont inclus dans le but de fournir des informations sur les attentes et les projets actuels de la direction, afin de permettre aux investisseurs et autres lecteurs de mieux comprendre les plans d'affaires, les performances financières ainsi que la situation financière de la Société.

Les déclarations faites dans ce communiqué de presse qui décrivent les estimations, les attentes, les prévisions, les objectifs, les prédictions, les projections ou les stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et être identifiés par l'utilisation du conditionnel ou de termes prospectifs tels que « viser », « anticiper », « supposer », « croire », « pouvoir », « envisager », « continuer », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « futur(e) », « orientation », « orienter », « indication », « avoir l'intention », « intention », « probable », « peut », « objectif », « opportunité », « perspective », « plan », « potentiel », « devrait », « stratégie », « cible », « sera » ou « serait », ou la forme négative de ces termes ou d'autres variations de ces derniers. Les énoncés prospectifs comprennent également toute autre déclaration qui ne se réfère pas à des faits historiques. Ces déclarations peuvent inclure, sans s'y limiter, des déclarations concernant la valeur perçue et le potentiel supplémentaire des propriétés de la Société, l'estimation par la Société des ressources minérales et des réserves minérales (selon le sens donné à ces expressions dans les normes de définitions pour les ressources minérales et les réserves minérales adoptées



par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») (les « normes de définitions de l'ICM ») et intégrées au Règlement 43-101), les dépenses et les besoins en investissements, l'accès de la Société au financement, les résultats de l'évaluation économique préliminaire (selon le sens donné à cette expression dans le Règlement 43-101) et d'autres études de développement, les résultats de l'exploration des propriétés de la Société, les budgets, les plans stratégiques, le prix du marché des métaux précieux, la capacité de la Société à faire progresser avec succès le projet aurifère de Kiniéro sur la base des résultats de l'étude de faisabilité (selon le sens donné à cette expression dans les normes de définitions de l'ICM et intégrées au Règlement 43-101) y afférente, celle-ci pouvant être mise à jour, le tout conformément au calendrier révisé figurant dans le présent communiqué de presse, le développement et l'exploitation potentiels du projet aurifère de Kiniéro et des propriétés minières existantes de la Société et le plan d'affaires, y compris l'achèvement des études de faisabilité ou la prise de décisions de production à cet égard, les programmes de travail, l'obtention de permis ou la validation d'autres échéances, les réglementations et relations gouvernementales, l'optimisation du plan minier de la Société, la performance financière ou opérationnelle future de la Société et du projet aurifère de Kiniéro, le potentiel et les opportunités d'exploration des propriétés existantes de la Société, les coûts et le calendrier de l'exploration future et du développement de nouveaux gisements, la capacité de la Société à conclure l'accord définitif concernant la facilité de financement de projet de 115 millions USD pour le projet aurifère de Kiniéro (y compris une facilité de 15 millions USD au titre des surcoûts, les « Facilités »), y compris la capacité de la Société à restructurer le prêtrelais de 35 millions USD de Taurus et à ajuster le mandat pour tenir compte du calendrier révisé du projet élargi, le calendrier de signature de l'accord définitif relatif aux Facilités, si la documentation définitive est signée pour les Facilités, le tirage de produits des Facilités, y compris le calendrier de ce tirage, ainsi que la capacité de la Société à parvenir à un accord avec les autorités maliennes en ce qui concerne la poursuite durable des activités de la Société et des investissements d'exploration supplémentaires à Nampala.

Les énoncés et informations prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses et d'autres facteurs importants qui, s'ils se révélaient faux, pourraient faire en sorte que les résultats, performances ou réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus aux termes de ces énoncés ou informations. Rien ne garantit que ces énoncés ou informations s'avéreront exacts. Lesdits énoncés et informations reposent sur de nombreuses hypothèses, y compris la capacité d'exécuter les plans de la Société relatifs au projet aurifère de Kiniéro tels qu'ils sont décrits dans l'étude de faisabilité y afférente, celle-ci pouvant être mise à jour, le tout conformément au calendrier révisé figurant dans le présent communiqué de presse, la capacité de la Société à parvenir à un accord avec les autorités maliennes en ce qui concerne la poursuite durable des activités de la Société et d'autres investissements d'exploration à Nampala, la capacité de la Société à mener à bien les programmes d'exploration et de développement prévus, l'absence de conditions défavorables au projet aurifère de Kiniéro, l'absence de retards opérationnels imprévus, l'absence de retards importants dans l'obtention des permis nécessaires, le maintien du prix de l'or à des niveaux permettant d'assurer la rentabilité du projet aurifère de Kiniéro, la capacité de la Société à continuer à lever les capitaux nécessaires pour financer ses opérations, la capacité de la Société à restructurer le prêt-relais de 35 millions USD de Taurus et à ajuster le mandat pour tenir compte du calendrier révisé du projet élargi, ainsi que la capacité de la Société à conclure l'accord définitif relatif aux Facilités à des conditions acceptables si tant est qu'elle les conclue, et à satisfaire les conditions préalables à la clôture et aux avances qui en découlent (y compris la satisfaction des autres conditions et approbations habituelles en matière de vérification diligente et autres), la capacité à réaliser les ressources minérales et les réserves minérales estimées et les hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures, les conditions géopolitiques et économiques locales et mondiales et l'environnement dans lequel la Société opère et opérera à l'avenir.

Certains facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs, y compris, mais sans s'y limiter, les suivants : les risques géopolitiques et les problèmes de sécurité liés à ses activités en Afrique de l'Ouest, y compris l'incapacité de la Société à faire valoir ses droits et la possibilité de troubles civils et de



désobéissance civile, les fluctuations du prix de l'or, les limitations des estimations des réserves et des ressources minérales de la Société, la nature spéculative de l'exploration et du développement miniers, le remplacement des réserves minérales épuisées de la Société, le nombre limité de projets de la Société, le risque que le gisement de Kiniéro ne soit pas exploité de manière adéquate, le risque que le projet aurifère de Kiniéro n'atteigne jamais le stade de la production (y compris en raison d'un manque de financement), les besoins en capitaux de la Société et l'accès au financement, les modifications de la législation, de la réglementation et des normes comptables auxquelles la Société est soumise, y compris les normes en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et l'impact de cette législation, de cette réglementation et de ces normes sur les activités de la Société, les participations et les redevances payables à des tiers, la volatilité des prix et la disponibilité des matières premières, l'instabilité du système financier mondial, les effets d'une forte inflation, tels que l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations des taux de change, le risque de tout litige en cours ou futur contre la Société, les limitations des transactions entre la Société et ses filiales étrangères, la volatilité du cours des actions de la Société, les risques fiscaux, y compris les changements dans les lois fiscales ou les évaluations de la Société, l'obtention et le maintien par la Société des titres de propriété ainsi que des permis et des licences nécessaires pour ses opérations en cours, les changements dans les paramètres des projets et/ou les évaluations économiques à mesure que les plans continuent d'être affinés, le risque que les coûts réels dépassent les coûts estimés, les problèmes techniques géologiques, miniers et d'exploration, l'incapacité de l'usine, de l'équipement ou des processus à fonctionner comme prévu, les accidents, les conflits de travail et autres risques de l'industrie minière, les retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales ou de financement, les effets des crises de santé publique, telles que la pandémie de COVID-19, sur les activités de la Société, les relations de la Société avec ses employés et d'autres parties prenantes, y compris les gouvernements locaux et les communautés dans les pays où elle opère, le risque de toute violation des lois anticorruption applicables, des réglementations sur le contrôle des exportations, des programmes de sanctions économiques et des lois connexes par la Société ou ses fondés de pouvoir, le risque que la Société entre en conflits avec des mineurs artisanaux, la concurrence avec d'autres sociétés minières, la dépendance de la Société à l'égard de contractants tiers, la dépendance de la Société à l'égard de cadres clés et de personnel hautement qualifié, l'accès de la Société à des infrastructures adéquates, les risques associés aux responsabilités potentielles de la Société concernant ses installations de stockage de résidus, les interruptions de la chaîne d'approvisionnement, les dangers et les risques habituellement associés à l'exploration minérale et au développement et à la production de mines d'or, les problèmes liés au temps et au climat, le risque de défaillance des systèmes informatiques et les menaces de cybersécurité et le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'assurer contre tous les risques potentiels liés à ses activités.

Même si la Société estime que ses attentes reposent sur des hypothèses raisonnables et qu'elle s'est efforcée d'identifier les facteurs importants pouvant entraîner des actions, événements ou résultats réels nettement différents de ceux décrits dans les informations prospectives, d'autres facteurs sont susceptibles d'entraîner des actions, événements ou résultats différents des attentes, estimations et prévisions. Ces facteurs ne sont pas censés représenter une liste complète et exhaustive des facteurs susceptibles d'affecter la Société ; ils doivent cependant être examinés avec soin. Rien ne garantit que ces informations prospectives se révéleront exactes, dans la mesure où les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces informations.

La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour les informations prospectives si les circonstances ou les estimations, hypothèses ou opinions de la direction venaient à changer, sauf si la loi l'exige. Nous recommandons au lecteur de ne pas se fier indûment aux informations prospectives. Les informations prospectives contenues dans le présent document sont présentées dans le but d'aider les investisseurs à comprendre les performances et les résultats financiers et opérationnels attendus de la Société aux dates indiquées et pour les périodes se terminant à ces dates, dans les plans et les objectifs de la Société, et peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins.



Veuillez-vous référer à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com ou sur le site Web de la Société à l'adresse https://robexgold.com, pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont présentés expressément par cette mise en garde.